

LE MEILLEUR PLUS BLANC

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for different regions and durations.

REDACTION-ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1900. Inter. 6. Chèques postaux 87 Lille

MESDAMES, Pour être élégantes, habillez-vous au PALAIS de la NOUVEAUTE

FRANCE ET ITALIE

Le voyage de M. Barthou en Italie semble avoir été inutile pour dissiper quelques rumeurs qui tenaient de s'infiltrer dans l'atmosphère des relations spirituelles entre les deux nations latines.

Comment se pose cette question des rapports franco-italiens? Quel qu'on pense du régime actuel de l'Italie, il faut constater un fait: notre voisine du sud-est est en pleine éruption d'activité. C'est une nation qui monte. Sur un sol qui représente en superficie les deux tiers de celui de la France et avec peu de colonies, elle doit faire vivre une population qui dépasse la nôtre de trois ou quatre millions d'âmes et qui croît sans cesse tandis que la nôtre...

Dans ces conditions, comment devons-nous nous comporter avec elle? L'Italie est forte et exaltée. Les nécessités naturelles de la réussite, de notre côté, la politique pacifique, qui est rarement la politique pacifique; nous avons des provinces qui se vident et des colonies que nous n'exploitons presque pas par nous-mêmes, faute de cette jeunesse et de cet appui gouvernemental aux entreprises d'initiative nationale qui font la force de l'Italie. Est-il sage de laisser ces deux facteurs contraires s'enfler et se heurter sans tenter une déviation?

Ami éprouvé de l'Italie, comme tout Français se souvient, il faut se réclamer de la tradition de M. Barthou à juste titre exprimé l'avis que ce problème est de ceux qu'il faut regarder en face.

Pour atteindre à un résultat efficace, a déclaré un jour M. Barthou, l'ancien président du Conseil, il faut que nous nous entendions.

De poser sur le tapis, franchement, tous les problèmes.

De les traiter dans leur ensemble.

Il faut se regarder dans les yeux, se parler franchement et envisager les moyens opportuns pour arriver à une coordination en une conversation réciproque des points de vue respectifs.

Voilà un langage raisonnable, un langage d'homme d'Etat. Est-ce à dire qu'il faille tout ôter et tout concéder à l'Italie? Non. Notre amitié, notre fraternité avec elle nous commandent une confiance, une largeur d'idées auxquelles l'Allemagne n'aurait pas droit; mais pas plus envers nous qu'envers nos anciens ennemis nous n'avons le droit de concevoir à l'égard de ces choses essentielles.

Pour être en mesure d'observer avec tout le monde cette attitude digne d'un grand pays de la France, il ne faut pas que nous n'ayons que l'éloquence de nos mandataires. La parole doit être appuyée par autre chose. L'Allemagne est forte — nous le montrons journellement — soyons forts. L'Italie est forte, particulièrement sur mer, le laissons pas s'en aller notre dernier bateau.

Soyons forts, ce sera encore le meilleur moyen de continuer à nous entendre avec l'Italie. Elle nous le demande, d'ailleurs, car aucune nation d'Europe ne peut songer à faire cavalier seul. L'Angleterre, la France, l'Allemagne ne dédaignent pas non plus d'entretenir de bons rapports avec l'Italie. Loyauté unie, pareillement fortes et attirant à elles les autres peuples de même race et de même esprit, nos trois grandes nations pourront imposer la paix.

Veille de 1^{er} mai

L'IMPRESSION EST QUE LA JOURNÉE DE SAMEDI SERA CALME A PARIS

Paris, 30 avril. — Dans les milieux syndicalistes on a aujourd'hui l'impression que la journée du 1^{er} mai se passera dans le calme. Se conformant aux manifestes adressés à la classe ouvrière par les deux confédérations du travail, les ouvriers syndicalistes chômeront en grande partie; les confédérations pour leur part, comme principales revendications, la stabilisation du franc; les communistes, pour protester contre les impôts, la vie chère, les guerres et le fascisme.

Le chômage paraît devoir être général dans les usines, ateliers et chantiers, chez les coiffeurs et les chauffeurs de taxi. Par contre, le service réduit sur certaines lignes sera assuré sur les transports en commun: métro, autobus, et tramways. Le service des messageries, des postiers et des instituteurs sera également assuré.

Les magasins et boutiques de détaillants: brimeries, boulogneries, etc., resteront ouverts jusqu'à 10 heures. Quant aux pharmacies, elles ne fermeront pas de la journée. Ajoutons qu'un certain nombre de groupements commerciaux et industriels ont invité leurs adhérents à fermer samedi toute la journée, en signe de protestation contre la loi sur la révision des lois des pénalités appliquées pour le non-paiement des impôts directs.

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Le programme de la journée du 1^{er} mai au point de vue syndicaliste, se compose ainsi: Dans la matinée, le Syndicat Autonome de Bâtiment tiendra des meetings à la Bourse du Travail et à la Maison des Syndicats, rue Grange-aux-Belles, et avenue Mathurin-Moréau. Le pointage des cartes des grévistes effectuera dans les permanence locales.

La Confédération Générale du Travail convoquera à 9 heures six meetings dans Paris pour l'après-midi, et trois dans la banlieue. Un certain nombre de réunions auront lieu également dans la Seine-et-Oise.

La Confédération Générale du Travail de la Seine-et-Oise convoque à 9 heures un meeting à Paris; mais elle a organisé 35 réunions en province, en cours desquelles les secrétaires de ces principales fédérations défendent le programme confédéral.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 30 avril. — Toutes les associations socialistes et syndicales ont décidé la suspension du travail pour le 1^{er} mai.

Le service des transports sera assuré comme d'ordinaire; des réunions en plein air sont prévues pour l'après-midi; mais on prévoit que tout se passera dans l'ordre.

En quatre mois, 179 tués et 6.613 blessés dans les accidents d'auto à Londres

Londres, 30 avril. — Cet après-midi, aux Communes, le ministre de l'Intérieur, sir William Johnson Hicks, a déclaré que, depuis le début de l'année, 179 personnes avaient été tuées et 6.613 blessées dans des accidents d'automobile.

LES NEGOCIATIONS D'OUJDA

On attend la réponse finale des Riffains

Oujda, 30 avril. — La conférence siégera seulement cet après-midi pour recevoir la réponse finale des Riffains en sujet des conditions de paix. Le colonel Nogues est arrivé de Fez, tard dans la soirée de jeudi. Il n'est conféré longuement avec le général Simon et M. Poinat sur l'état des négociations et sur les mesures que la situation peut comporter.

VERS LA RUPTURE

Oujda, 30 avril. — Azekane a renouvelé les observations qu'il avait déjà formulées sur les quatre conditions fondamentales de paix. Seul un retrait complet des Riffains peut éviter une rupture des négociations. La délégation riffaine veut faire retomber la responsabilité de la rupture des négociations, qui paraît désormais inévitable, sur les représentants français et espagnols, dont elle va jusqu'à qualifier l'attitude d'intransigeante.

Azekane et Haddon ont prétendu qu'ils avaient accepté toutes les conditions de paix, sauf des conditions de détail. Ils affectent de ne pas se rendre compte que les modifications qu'ils ont réclamées sur les quatre clauses fondamentales, équivalent pratiquement à la négation même de leur acceptation de ces conditions.

Il n'oublie d'ailleurs que deux des conditions officielles, dès l'ouverture des pourparlers, ils se sont déclarés irréductiblement opposés à la plupart des demandes essentielles franco-espagnoles. Ils l'ont, cet après-midi, à la séance de la conférence, une déclaration tendant à prouver qu'ils ont fait preuve de dispositions conciliantes et ils en communiqueront le texte à la presse. Mais l'opinion mondiale ne se laissera pas égarer par cette propagande et elle se rappellera la volonté de paix solennellement affirmée par les gouvernements français et espagnol, en acceptant d'entamer des négociations officielles, en vue de la pacification du Rif, avec des émissaires des dissidents, contrairement à tous les précédents, et en les poursuivant depuis quinze jours avec une patience et un libéralisme dignes d'un meilleur sort que l'inertie obstinée des Riffains.

LES CHANGES

Table with exchange rates for Livre, Dollar, and Belgique.

UNE VICTIME DE LA SCIENCE



LE RADIOLOGUE LOBLIGUIS QUI VIENT D'ÊTRE AMPUTÉ DU BRAS DROIT

C'est la quatrième opération qu'il a subie depuis 1925

M. BOUMERGUE A LONDRES

Londres, 30 avril. — C'est au retour de la croisière qu'il fit en Méditerranée que le roi Georges, lorsqu'il déclina avec la reine, l'été dernier, que le Président de la République avait invité M. Doumergue à venir à Londres. Depuis plusieurs mois le gouvernement britannique et français étaient en conversation au sujet de ce voyage que le roi avait fixé au mois de juin.

IL PARAÎT QUE L'ETAT VEUT FAIRE DES ÉCONOMIES

Paris, 30 avril. — A la demande du ministre des Finances, M. Briand a chargé M. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, de rechercher les économies qui pourraient être immédiatement réalisables dans les diverses administrations publiques en s'inspirant des travaux du Comité supérieur d'enquête que présida M. Maurice Bloch, procureur général près du Cour des comptes.

LA SANTÉ DU PRINCE VICTOR-NAPOLÉON

Bruxelles, 30 avril. — Le bulletin de santé du prince Napoléon publié à 11 h. 45, dit que le prince repose paisiblement, mais que les forces du malade diminuent peu à peu. Les nouvelles ne sont pas meilleures au début de l'après-midi de vendredi.

LE TRAITÉ GERMANO-RUSSE

Paris, 30 avril. — M. Albert Milloux, député de l'Hérault, vient de demander d'interpeller le Président du Conseil sur la portée et les conséquences du traité récemment signé entre les gouvernements allemand et russe.

L'EMPOISONNEUSE DE SAINT-GILLES SE POURVOIT EN CASSATION

Nîmes, 30 avril. — Antoinette Sierré a été mise, depuis sa condamnation, au régime des condamnés à mort. Elle vient de se pourvoir en cassation.

Les dettes de guerre L'ACCORD DE WASHINGTON

- 1° Une période d'amortissement de 62 années; 2° Des annuités de 30 millions de dollars pendant deux ans; 3° Des versements atteignant ensuite progressivement jusqu'à 125 millions de dollars; 4° La montant total des paiements s'éleva à la somme de 6.847 millions de dollars; 5° L'accord ne comporte aucune clause de sauvegarde, mais une clause de report.

Les grandes lignes du règlement

Washington, 30 avril. — Voici les grandes lignes du règlement prévu: Au cours des cinq premières années, la France paiera trente millions pendant la première et pendant la deuxième année, trente-deux millions et demi pendant la troisième et la quatrième, trente-cinq millions pendant la cinquième.

En vertu d'une clause dite de report, ajoutée à l'unanimité, sur notification de la France, 20 jours avant l'échéance sans autre condition, tout ce qui dépasse le paiement annuel effectué depuis cinq ans, soit vingt millions au titre d'intérêts de la dette commerciale, serait reporté à trois ans plus tard deux fois de suite, de sorte que jusqu'en 1941, la France, si les circonstances le contraignent d'user de ce clause, paierait seulement les vingt millions qu'elle paie actuellement.

A partir de la sixième année, le paiement s'élève de 40 millions jusqu'à 125 millions. Ce chiffre sera atteint à partir de la dix-septième année et restera jusqu'à la soixante-dixième.

Comment a été calculé le montant de la dette française

Un communiqué officiel du Trésor américain dit que le montant de la dette remboursable est calculé sur la même base que les autres règlements, savoir:

« 1/4 % d'intérêts jusqu'en 31 décembre 1922, puis 2 % jusqu'au 16 juin 1923. Le montant total ou principal plus les intérêts à cette date, s'élevait, en chiffres ronds, à 4.025 millions de dollars, soit 3.340 millions pour le principal et 685 millions pour les intérêts accumulés.

Le règlement prévoit, pour les six premières années, les paiements suivants: 30, 30, 32,5, 35, 45, 50, 60, 75, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120; puis 125 de la dix-septième à la soixante-et-onzième et le solde de 117.000.000 le soixante-douzième année.

D'après cet accord, le total du principal est payé en entier.

L'intérêt commença à courir à la fin de la cinquième année. Il sera de 1 % pendant les dix premières années; de 2 % les dix suivantes; de 2 1/2 % les huit suivantes; de 3 %, de la vingt-cinquième à la trente-cinquième année, et de 3 1/2 %, les vingt-deux dernières années. Le total serait d'environ 6.850 millions de dollars.

Comparé aux dernières propositions de M. Caillaux, le présent règlement élimine la clause de sauvegarde et le paiement total représente une augmentation de 624 millions.

LA GÉNÉROSITÉ AMÉRICAINE

Les conditions de paiements sont plus favorables à la France pour les cinq premières années, à cause des conditions fiscales présentes, la France étant moins forte à cet égard qu'en septembre. En raison du fardeau énorme de sa dette intérieure, la France a des difficultés pour obtenir par l'impôt des revenus suffisants pour couvrir cette dette et subvenir aux dépenses administratives, trouver les échanges nécessaires pour payer ses dettes extérieures.

La Commission estima que le règlement obtenu représentait substantiellement la capacité de paiement de la France. Et la France n'était pas promptement mise en demeure de déterminer le montant de ses obligations extérieures, de manière à savoir exactement ce qu'elle aurait à déboursier dans l'établissement de son budget, il pourrait y avoir un



LA COMMISSION DES DETTES. En haut: M. Bérenger. De gauche à droite: M.M. Harrison, sénateur; Kellog, Howe et Mellon

effondrement total de ses finances, ce qui serait gravement préjudiciable à la restauration de l'Europe, et non seulement affecterait inévitablement les versements que la France fait actuellement aux Etats-Unis, mais encore compromettrait sérieusement le commerce extérieur de l'Amérique.

La clause de report

L'Agence Havas a révisé en ces termes le mécanisme de la clause de report: « Pour arriver à un règlement, l'ambassadeur de France a rencontré deux difficultés principales: l'écoulement relatif aux stocks et les propositions de M. Caillaux pour les cinq premières années, lesquelles étaient fixées à 40 millions. Ces difficultés ont été éliminées. L'échéance de 1929 disparaît, puisque la dette commerciale est incorporée dans l'ensemble de la dette politique. D'autre part, les 40 millions sont réduits à des annuités morcelées de 52 millions. On a obtenu un autre avantage. Il réside dans le fait que l'accord prévoit que, pendant quatre ans (de 1926 à 1930), si les circonstances l'y obligent, la France, grâce au mécanisme d'une clause de report, pourra, à tout moment, sans condition, différer de trois années toute somme supérieure à ses paiements actuels et ne payer rien de plus qu'elle ne paie actuellement, ce qui reviendrait à une sorte de moratoire pour tout nouveau paiement à effectuer pendant les quatre premières années.

A partir de 1929, l'application du Plan Dawes commença à donner son plein rendement. La France lançant les premières fortes annuités du Plan que les Etats-Unis ont contractés. A dater de ce moment, la France pourrait donc largement faire face aux paiements à l'Amérique, puisqu'ils représenteraient environ le sixième de ce qu'elle doit recevoir de l'Allemagne.

En supposant qu'un événement quelconque crée des difficultés, la France pourra encore, à tout moment, user de la clause de report annuel, avec ce, nouvel avantage, qu'en 1932, la faculté de report s'appliquera au capital de la dette, c'est-à-dire à des sommes allant sans cesse en s'augmentant.

Le jeu de cette clause revient donc, en fait, à un moratoire pour la France jusqu'à la pleine application du Plan Dawes, et à un moratoire partiel, mais permanent, de trois ans pendant les cinquante-sept années restantes. C'est la sauvegarde réelle et non plus verbale de la souveraineté et des budgets de la France.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Le prince Victor-Napoléon Bonaparte naquit à Meulan en 1862. Petit-fils de Jérôme, roi de Westphalie, et fils du prince Joseph-Charles Napoléon, qu'on appelait le prince Jérôme. Il fut expulsé de France en 1866, comme premier héritier direct d'une famille ayant régné sur la France.

UNE VISITE DES SOUVERAINS ITALIENS A LA VILLA MÉDICIS

Rome, 30 avril. — Le Roi et la Reine ont inauguré, aujourd'hui, l'exposition des envois annuels des pensionnaires de la Villa Médicis. L'ambassadeur de France et M^{rs} Bonnard, M. Denis Puech, directeur de l'Académie de France, ont reçu les souverains au bas du perron de la villa et les ont accompagnés dans leur visite. Parmi les nombreuses personnes liées par la tradition au remarquable établissement de la villa, le prince di Sales, ministre des Colonies.

LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DU NORD POUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Vendredi matin, à 10 heures, a eu lieu, à la Préfecture, dans la salle du Conseil de révision, la réunion du Comité pour la souscription volontaire que, selon les instructions du Gouvernement, chaque préfet a le devoir de constituer dans son département.

Assistaient à la réunion: plusieurs conseillers généraux; M. Charles Deslalle, député; les représentants de l'Université de l'Etat et des Universités libres; les présidents des principaux groupements commerciaux et agricoles du département et un grand nombre de personnalités diverses.

M. le préfet, président de séance, assisté de M. Leroy, secrétaire général de la Préfecture. Il prend la parole pour décliner au Nord le rôle qui est en train de faire pour sauver le Nord et propose au Comité réuni dans ce but de lui laisser le libre organisation de son travail, qu'il favorisera naturellement dans toute la mesure du possible.

Une Caisse d'amortissement vient d'être créée à Paris. Il s'agit d'un organisme qui peut faire dans chaque département pour second l'effort du Comité central. Le Gouvernement acceptera toutes les suggestions qui lui seront présentées. Il importe que toute la masse du public soit présente. A cet effet, M. le préfet se déclare prêt à envoyer une circulaire aux maires pour leur demander qu'un registre spécial dans chaque commune, soit mis à la disposition des souscripteurs.

M. le préfet demanda aux sous-préfets ce qui avait été déjà réalisé dans leurs arrondissements. L'indication du sous-préfet de Dunkerque est à noter, puisqu'elle fait connaître que les versements ne seront mis à la disposition de l'Etat qu'autant qu'on aura l'assurance formelle du caractère autonome de la Caisse d'amortissement.

Vint ensuite celle du sous-préfet de Valenciennes, dont on retint la méthode, qu'il adopta comme base de la formation du Comité régional. Cette méthode consista à créer diverses sections correspondant aux professions exercées par les contribuables. Ces sections sont au nombre de cinq: 1° Commerce; 2° Industrie; 3° Professions libérales; 4° Agriculture; 5° Fonctionnaires.

Toutefois, cette classification a provoqué deux observations: l'une, relative à l'ouvrier; l'autre, aux contribuables sans profession.

Pour la première, on décida de faire entrer l'ouvrier dans chacune des sections correspondantes; pour la deuxième, on admit que les personnes visées pourraient peut-être prendre place dans la section « professions libérales ».

La première réunion du Comité du Nord pour la contribution volontaire

LES DIVERSES AFFECTATIONS DES FONDS

M. le préfet estima qu'on peut envisager diverses affectations de fonds, en dehors même de celles qui sont prévues par la loi; et notamment la liberté pour chaque souscripteur de choisir l'affectation de sa souscription.

M. Sellier demanda la parole et dit en substance: — Simplifions la besogne, nous éviterons ainsi l'armée des employés qu'il faudrait occuper avec de telles complications. Donnons sans désigner l'affectation de nos dons. Faisons confiance à ceux qui tiennent en rusés les destinées de la France.

LA CONSTITUTION DES SECTIONS

On passa ensuite à la constitution des sections suivant le programme admis par le Comité de Valenciennes. On énuméra à nouveau les cinq sections dont nous avons parlé plus haut.

Mais on en vint à l'action de la presse. — A cet égard, M^{rs} Itzov, directrice du Journal de Roubaix, prend la parole.

« A la publication de cette presse a servi la France une institution: il sera de même ici pour la dette et le service du franc. Mais notre action de propagande ne pourra réussir que si nous avons un programme simple à faire adopter. Aux fonds, il faut parler un langage simple et clair. »

LES COMITÉS D'ARRONDISSEMENT

M. le préfet demanda aux sous-préfets ce qui avait été déjà réalisé dans leurs arrondissements.

L'indication du sous-préfet de Dunkerque est à noter, puisqu'elle fait connaître que les versements ne seront mis à la disposition de l'Etat qu'autant qu'on aura l'assurance formelle du caractère autonome de la Caisse d'amortissement.

Vint ensuite celle du sous-préfet de Valenciennes, dont on retint la méthode, qu'il adopta comme base de la formation du Comité régional. Cette méthode consista à créer diverses sections correspondant aux professions exercées par les contribuables. Ces sections sont au nombre de cinq: 1° Commerce; 2° Industrie; 3° Professions libérales; 4° Agriculture; 5° Fonctionnaires.

Toutefois, cette classification a provoqué deux observations: l'une, relative à l'ouvrier; l'autre, aux contribuables sans profession.

Pour la première, on décida de faire entrer l'ouvrier dans chacune des sections correspondantes; pour la deuxième, on admit que les personnes visées pourraient peut-être prendre place dans la section « professions libérales ».

En ce qui touche l'emploi des fonds, on entend une proposition de M. Ch. DELELLA, député, qui proposa de constituer, accessoirement, une masse de manœuvre susceptible d'opérer, sur les tractations en Bourse, des opérations favorables au franc.

M. Charles DELELLA prend alors la parole et regrette que l'utilisation de la Caisse d'amortissement soit limitée à l'amortissement de la dette à court terme. Il déclare qu'il serait habile et pour ainsi dire nécessaire que, le cas échéant, une partie de la Caisse d'amortissement soit utilisée comme masse de manœuvre contre la spéculation.

« Il ne suffit pas, dit-il, de réduire une partie de la dette, mais de veiller à l'avenir de notre franc. »

M. SRIET combat cette proposition et on adopta ainsi en vote d'une première proposition ainsi rédigée: « Les sommes recueillies seront réservées et en premier lieu, l'amortissement de la dette à court terme. »

EXAMEN DU RUT ET DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ NATIONAL ET DE L'EMPLOI DES FONDS

Le préfet donne alors les indications nécessaires sur la composition du Comité national et sur l'emploi des fonds.

M. SCALBERT insista pour que tous les intérêts soient représentés dans le Comité et, spécialement, pour qu'on donne une place plus grande aux membres des Chambres de Commerce.

En ce qui touche l'emploi des fonds, on entend une proposition de M. Ch. DELELLA, député, qui proposa de constituer, accessoirement, une masse de manœuvre susceptible d'opérer, sur les tractations en Bourse, des opérations favorables au franc.

M. Charles DELELLA prend alors la parole et regrette que l'utilisation de la Caisse d'amortissement soit limitée à l'amortissement de la dette à court terme. Il déclare qu'il serait habile et pour ainsi dire nécessaire que, le cas échéant, une partie de la Caisse d'amortissement soit utilisée comme masse de manœuvre contre la spéculation.

« Il ne suffit pas, dit-il, de réduire une partie de la dette, mais de veiller à l'avenir de notre franc. »

M. SRIET combat cette proposition et on adopta ainsi en vote d'une première proposition ainsi rédigée: « Les sommes recueillies seront réservées et en premier lieu, l'amortissement de la dette à court terme. »

UNE VISITE DES SOUVERAINS ITALIENS A LA VILLA MÉDICIS

Rome, 30 avril. — Le Roi et la Reine ont inauguré, aujourd'hui, l'exposition des envois annuels des pensionnaires de la Villa Médicis. L'ambassadeur de France et M^{rs} Bonnard, M. Denis Puech, directeur de l'Académie de France, ont reçu les souverains au bas du perron de la villa et les ont accompagnés dans leur visite. Parmi les nombreuses personnes liées par la tradition au remarquable établissement de la villa, le prince di Sales, ministre des Colonies.

Les souverains ont manifesté un très vif intérêt pour les œuvres exposées et n'ont pas ménagé leurs compliments à leurs auteurs.

Après l'audition des mélodies de M. Robert Dussaut, chantées par M. Jonatte, le Roi et la Reine se sont retirés, non sans avoir chaleureusement félicité M. Denis Puech de leur vif intérêt et de leur satisfaction de quelques instants passés à la Villa Médicis.

L'exposition constituée, dans son ensemble, une belle manifestation d'art. La partie sculpture est particulièrement importante. Deux pensionnaires ayant cette année exposé deux œuvres admirables en marbre. Ce sont M. Arbane, dont le sujet, La femme et le singe, révéla de beaux dons techniques, et M. Vezien, dont le Jugement de Paris est d'une grande noblesse d'allure et de forme.

M. Bertolla expose un Putte et chevrettes délicatement modelé; M. Jochères, un buste de M^{rs} Panvert.

M. Bazer qui, dans l'art de graver les médailles a acquis une maîtrise incomparable, expose plusieurs médailles finement et vigoureusement dessinées, notamment celles de M. Bonnard, ambassadeur, et Denis Rusch.

Dans la peinture se distinguent M. Besnane, dont on remarque la composition du Retour d'Ulisses et qui, sordant différents groupes d'Ulysse et d'une grande vigueur.

M^{rs} Panvert expose le portrait de sculpteur Jochères.

LES DIVERSES AFFECTATIONS DES FONDS

M. le préfet estima qu'on peut envisager diverses affectations de fonds, en dehors même de celles qui sont prévues par la loi; et notamment la liberté pour chaque souscripteur de choisir l'affectation de sa souscription.

M. Sellier demanda la parole et dit en substance: — Simplifions la besogne, nous éviterons ainsi l'armée des employés qu'il faudrait occuper avec de telles complications. Donnons sans désigner l'affectation de nos dons. Faisons confiance à ceux qui tiennent en rusés les destinées de la France.

LA CONSTITUTION DES SECTIONS

On passa ensuite à la constitution des sections suivant le programme admis par le Comité de Valenciennes. On énuméra à nouveau les cinq sections dont nous avons parlé plus haut.

Mais on en vint à l'action de la presse. — A cet égard, M^{rs} Itzov, directrice du Journal de Roubaix, prend la parole.

« A la publication de cette presse a servi la France une institution: il sera de même ici pour la dette et le service du franc. Mais notre action de propagande ne pourra réussir que si nous avons un programme simple à faire adopter. Aux fonds, il faut parler un langage simple et clair. »

LES COMITÉS D'ARRONDISSEMENT

M. le préfet demanda aux sous-préfets ce qui avait été déjà réalisé dans leurs arrondissements.

L'indication du sous-préfet de Dunkerque est à noter, puisqu'elle fait connaître que les versements ne seront mis à la disposition de l'Etat qu'autant qu'on aura l'assurance formelle du caractère autonome de la Caisse d'amortissement.

Vint ensuite celle du sous-préfet de Valenciennes, dont on retint la méthode, qu'il adopta comme base de la formation du Comité régional. Cette méthode consista à créer diverses sections correspondant aux professions exercées par les contribuables. Ces sections sont au nombre de cinq: 1° Commerce; 2° Industrie; 3° Professions libérales; 4° Agriculture; 5° Fonctionnaires.

Toutefois, cette classification a provoqué deux observations: l'une, relative à l'ouvrier; l'autre, aux contribuables sans profession.

Pour la première, on décida de faire entrer l'ouvrier dans chacune des sections correspondantes; pour la deuxième, on admit que les personnes visées pourraient peut-être prendre place dans la section « professions libérales ».

En ce qui touche l'emploi des fonds, on entend une proposition de M. Ch. DELELLA, député, qui proposa de constituer, accessoirement, une masse de manœuvre susceptible d'opérer, sur les tractations en Bourse, des opérations favorables au franc.

M. Charles DELELLA prend alors la parole et regrette que l'utilisation de la Caisse d'amortissement soit limitée à l'amortissement de la dette à court terme. Il déclare qu'il serait habile et pour ainsi dire nécessaire que, le cas échéant, une partie de la Caisse d'amortissement soit utilisée comme masse de manœuvre contre la spéculation.

« Il ne suffit pas, dit-il, de réduire une partie de la dette, mais de veiller à l'avenir de notre franc. »

M. SRIET combat cette proposition et on adopta ainsi en vote d'une première proposition ainsi rédigée: « Les sommes recueillies seront réservées et en premier lieu, l'amortissement de la dette à court terme. »

EXAMEN DU RUT ET DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ NATIONAL ET DE L'EMPLOI DES FONDS

Le préfet donne alors les indications nécessaires sur la composition du Comité national et sur l'emploi des fonds.

M. SCALBERT insista pour que tous les intérêts soient représentés dans le Comité et, spécialement, pour qu'on donne une place plus grande aux membres des Chambres de Commerce.

En ce qui touche l'emploi des fonds, on entend une proposition de M. Ch. DELELLA, député, qui proposa de constituer, accessoirement, une masse de manœuvre susceptible d'opérer, sur les tractations en Bourse, des opérations favorables au franc.